# COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

RESTRICTED SR/40 8 April 1949 French ORIGINAL : ENGLISH

COMPTE RENDU DE LA QUARANTIEME SEANCE, tenue au King David Hôtel, à Jérusalem, le 8 avril 1949, à 10 heures.

Etaient présents : M. Yalcin (Turquie), Président

M. de Boisanger (France)

M. Ethridge (Etats-Unis d'Amérique) M. Azcarate, Premier Secrétaire.

# Décision relative au lieu et à la date des prochaines réunions

Sur une observation faite par le PRESIDENT qui estime que la Commission devrait décider, dès maintenant, du lieu de ses réunions en Suisse, M. ETHRIDGE déclare que, tout en ne voulant pas insister pour que Rhodes - qu'il a toujours préfére - soit choisi, il pense néanmoins qu'il y a lieu d'examiner les possibilités qu'offrirait l'Italie, puisque plusieurs représentants arabes ont fait savoir qu'ils aimeraient que ce pays fût le siège des prochaines réunions et que seuls les Israéliens ont exprimé leur préférence pour la Suisse. Il n'a personnellement aucune objection à ce que les réunions se tiennent en Suisse, mais il ne faut pas que la Commission donne l'impression de s'être laissé influencer dans sa décision par l'une ou l'autre partie.

M. Ethridge souligne l'importance vitale des communications dans le cas où les séances se tiendraient dans un lieu éloigné et où la Commission insisterait pour que les délégués n'aillent pas fréquemment prendre des instructions dans leurs capitales. Il rappelle

que l'installation de Rhodes comprenait trois systèmes différents de communications qui ont été constamment utilisés à plein par les délégations et le Secrétariat.

Quant au cablegramme reçu par la Commission indiquant que les Etats-Unis préféreraient que Rhodes fût choisi comme lieu de réunion, M. Ethridge déclare qu'il n'a pas essayé d'influencer la délégation des Etats-Unis à Lake Success. Il a dit qu'il préférait Rhodes, mais qu'il irait dans n'importe quelle ville choisie par les deux parties.

Le PRESIDENT fait remarquer que les Arabes n'ont soulevé aucune objection contre le choix de la Suisse. Il reconnaît, avec M. Ethridge que les communications présentent une importance vitale; s'il s'agit là d'un élément décisif, il estime que la Suisse est le seul pays possible. Quoi qu'il en soit, les Arabes ont pratiquement donné carte blanche à la Commission à ce sujet.

M. de BOISANGER déclare que plusieurs représentants arabes lui ont indiqué leur préférence pour Berne, étant donné qu'ils pourraient communiquer avec leurs Gouvernements par l'intermédiaire de leurs légations dans cette ville. Berne n'offrant pas suffisamment de possibilités de logement, le choix de Lausanne lui paraît préférable; sette ville est située à mi-chemin entre Berne et Genève et les délégations pourraient communiquer avec leurs Gouvernements par l'intermédiaire de Berne et pourraient même; si elles le désirent, désigner comme délégués leurs représentants dans cette ville. M. de Boisanger se déclare cependant tout à fait prêt à rechercher les possibilités que pourrait offrir une ville italienne.

M. BARNES attire l'attention de la Commission sur certains problèmes qui intéressent le Secrétariat et qui sont susceptibles d'influencer le choix du lieu de réunion. Il fait remarquer tout d'abord que bien qu'il appartienne à la Commission de choisir ce lieu, les incidences financières des déplacements des commissions doivent, en vertu d'une

résolution adoptée lors de la troisième session de l'Assemblée générale, être approuvées par le Secrétaire général; ce dernier doit autoriser toutes les dépenses qu'entraîneraît le départ de Palestine de la Commission de Conciliation. A cet égard, M. Barnes signale que déjà, les crédits alloués par l'Assemblée générale pour toutes activités devant avoir lieu en Palestine, y compris l'installation d'un organisme chargé de la surveillance de la trève, sont dépensés de façon exagérément rapide. D'autre part, en ce qui concerne les communications. M. Barnes déclare qu'il n'est pas possible d'envisager l'installation de services de l'Organisation des Nations Unies où que ce soit en Europe, en raison des dépenses excessives que cela entraînerait, du personnel nécessaire, etc... La Commission et les délégations devront se servir des possibilités offertes par les services diplomatiques ou commerciaux. Enfin, pour ce qui est des transports, il déclare que le Secrétariat ne peut établir un service aérien pour les Nations Unies, l'accord existant avec l'aviation américaine ne s'appliquant qu'à la Palestine. Les aviens pourront évidemment transporter la Commission, mais ils ne seront pas à la disposition des délégations à moins qu'un nouvel accord ne soit conclu.

Après une discussion prolongée au cours de laquelle le PRESIDENT et M. de BOISANGER font connaître leur préférence pour Lausanne,
M. ETHRIDGE demande que soit enregistrée sonopinion selon laquelle la
Commission commettrait une erreur en quittant la zone proche de la
Palestine, mais il déclare qu'il n'insistera pas davantage puisque son
point de vue n'est appuyé ni par les Arabes ni par les Israéliens ni
par les membres de la Commission.

La Commission décide, sous réserve de l'approbation du Secrétaire général, que les conversations commencent le 26 avril à Lausanne.

M. de BOISANGER estime qu'il y a lieu de faire savoir de façon précise à toutes les délégations que les voyages sont entièrement à

leurs frais et suggère également qu'il soit demandé au Secrétaire général de prendre contact avec le Gouvernement suisse et de lui faire connaître qu'il ne s'agit pas d'une conférence de paix, mais simplement de la présence sur son territoire de délégations étrangères.

M. ETHRIDGE demande qu'il soit indiqué clairement dans le communiqué donné à la presse que la Commission a consulté les deux parties, et que c'est le choix de la Suisse qui a soulevé le moins d'objections.

# Biens palestiniens (Palestinian assets) (doc. W.8)

sente ce document pour la Commission réside dans la possibilité, assez nogel en ricusa en el sell a villa partie de ce fonds pour le réétablissement des réfugiés.

Le PRESIDENT partage le point de vue de M. ETHRIDGE qui estime que la Commission ne peut discuter utilement ce document ni prendre de décision à ce sujet si ce n'est à l'occasion du règlement de paix et des discussions d'ordre é conomique qui s'ensuivrent.

M. ETHRIDGE indique qu'il a communiqué une copie de ce document à M. McGee qui a manifesté un vif intérêt à son sujet. M. McGee retourne à Washington en passant par Londres où il examinera cette question avec les fonctionnaires compétents.

# Comité technique chargé de la question des réfugiés.

M. ETHRIDGE demande des éclaircissements sur le mandat que l'on pense donner au Comité que l'on se propose de créeres sur la mandat que l'on pense donner au Comité que l'on se propose de créeres sur la mandat que l'on pense donner au Comité que l'on se propose de créeres sur la mandat que l'on pense donner au Comité que l'on se propose de créeres sur le mandat que l'on pense donner au Comité que l'on se propose de créeres sur le mandat que l'on pense donner au Comité que l'on se propose de créeres sur le mandat que l'on pense donner au Comité que l'on se propose de créeres sur le mandat que l'on pense donner au Comité que l'on se propose de créeres sur le mandat que l'on pense donner au Comité que l'on se propose de créeres sur le mandat que l'on pense donner au Comité que l'on se propose de créeres sur le mandat que l'on pense donner au Comité que l'on se propose de créeres sur le mandat que l'on se propose de créeres sur le mandat que l'on se propose de créeres sur l'entre de l'entre

Il ne voit pas la possibilité de résoudre de façon définitive le problème des réfugiés si ce n'est au moyen d'un organisme de mise en valeur du Moyen-Orient qui organiserait, en quelque sorte, le développement économique de toute la région, par l'intermédiaire des Nations Unies, avec la collaboration de l'Organisation mondiale de la Santé, de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, de la Banque

internationale et de tous les organismes privés nécessaires fonctionnant sur place. Il s'agirait là d'une opération qui entraînerait, pour les Gouvernements membres des Nations Unies, une importante participation financière et des obligations générales. Il est évident que le comité que l'on se propose de créer ne peut entreprendre une opération de cette envergure.

A son avis, se Comité technique devrait avoir un caractère provisoire et très restreint. Il pourrait, d'accord avec les Gouvernements intéressés, prendre certaines mesures intermédiaires en vue
d'améliorer immédiatement la situation. M. Ethridge signale la pénurie
de dockers à Haifa et l'état d'abandon dans lequel se trouvent les
plantations d'orangers dans certaines régions par suite du manque de
travailleurs; cet état de choses permet d'offrir du travail aux réfugiés.
Le Comité pourrait également faire une enquête au sujet des 6.000
Bédouins non réfugiés qui se trouvent près de Gaza et dont les
Quakers s'occupent pour le moment.

M. Ethridge ajoute que M. McGee, qui se rend actuellement à Washington a élaboré un projet de création d'un organisme permanent, pour lequel il espère obtenir l'accord d'économistes anglais, français et turcs à Washington. La proposition serait finalement faite par la Commission et pourrait être acceptée par le Secrétaire général sans passer par l'Assemblée générale; cet organisme pourrait ainsi commencer à fonctionner avant la prochaine session ordinaire de l'Assemblée.

M. de BOISANGER partage le point de vue de M. Ethridge. Il estime que le Comité pourrait également faire oeuvre utile en aidant les organisations de secours à faire un recensement des réfugiés, recensement qui pourrait être fait par profession.

M. ETHRIDGE propose que le Comité soit un organe subsidiaire de la Commission, et que ses membres soient choisis par la Commission parmi les membres du Secrétariat; le Premier Secrétaire pourrait faire des propositions en ce qui concerne la composition de ce Comité.

M. BARNES suggère que le Secrétariat élabore un projet de mandat pour ce Comité en y joignant une liste de postes; il sera ensuite décidé si le personnel sera recruté à Lake Success ou - plus probablement, puisqu'il s'agit de spécialistes - en dehors du Secrétariat.

Il est décidé que le Secrétariat présentera ce projet à la Commission afin qu'elle puisse l'examiner lors d'une prochaine séance.

M. ETHRIDGE indique qu'après la rencontre avec M. Ben Gurion, il a eu une conversation avec M. Eytan et M. Shiloah qui se sont montrés favorables à l'idée que le Gouvernement d'Israël pourrait faire certains gestes de conciliation avant l'ouverture des pourparlers. M. Comay et M. Shiloah doivent venir dimanche à Jérusalem pour discuter de cette question. M. Ethridge suggère que le Secrétariat rassemble, dans un memorandum, toutes les suggestions faites par les Gouvernements arabes; ce document, après avoir été approuvé par la Commission, pourrait servir de base à la conversation qu'il aura avec les deux représentants du Gouvernement d'Israël.

M. Ethridge explique qu'à son avis les travaux de la Commission à Lausanne seraient facilités si elle maintenait, pendant son séjour à Jérusalem, des contacts individuels non officiels avec les fonctionnaires israéliens; il se déclare prêt à établir ces contacts au nom des autres membres de la Commission.

La Commission accepte la proposition de M. Ethridge.

Deuxième partie du second rapport adressé au Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux de la Commission.

M. de BOISANGER estime que la deuxième partie du rapport doit être brève et ne contenir que les observations présentées par M. Ben Gurion sans commentaire.

Le PRESIDENT demande au Premier Secrétaire de préparer la deuxième partie du rapport pour la soumettre à l'approbation de la Commission à la séance du soir.

#### Activités futures du Comité de Jérusalem

M. BENOIST (Président du Comité de Jérusalem) fait savoir que le Comité a fait, la veille, une visite de courtoisie aux représentants des diverses sectes chrétiennes. Leurs positions sont, de manière générale, déjà connues; mais beaucoup de ces représentants se sont montrés moins préoccupés par la situation des Lieux Saints de Jérusalem que par celle d'autres lieux saints, tels que Nazareth et Tibériade. Le Comité se propose, si la Commission confirme que son champ d'action s'étend à tous les Lieux Saints de Palestine, de visiter la Galilée au cours de la semaine suivante, afin de se rendre compte sur place, de la situation actuelle des chrétiens et des relations qu'ils entretiennent avec les autorités israéliennes.

M. de BOISANGER accueille favorablement cette proposition.

Quant à l'activité future du Comité, il reconnaît, avec le PRESIDENT, qu'étant donné la déclaration faite par l. Ben Gurion, les travaux et le projet de règlement du Comité ont maintenant un caractère essentiellement théorique. Les Israéliens se refusent catégoriquement à accepter la résolution dans la mesure où elle a trait à l'internationalisation et ils ont fait connaître leur intention de porter cette question devant l'Assemblée générale; le Comité ne peut donc faire davantage pour assurer la liaison avec le Gouvernement d'Israël et il paraît peu utile de le maintenir à Jérusalem. Le Comité devrait préparer son règlement et suivre la Commission à Lausanne lorsqu'il aura terminé son enquête dans cette région.

M. ETHRIDGE est convaincu que le Comité n'a pas encore achevé ses travaux d'approche. Bien qu'ayant fait connaître son intention de

combattre le plan d'internationalisation devant l'Assemblée générale, M. Ben Gurion a déclaré, de façon précise, qu'il acceptait sans réserve le principe selon lequel les Lieux Saints devaient être protégés. Le Comité doit poursuivre son activité et s'efforcer d'obtenir l'accord maximum des deux parties, au moins sur cette question. Il prévoit qu'au moment où l'Assemblée générale se trouvera placée devant le fait qu'elle n'est pas en mesure d'assurer l'ordre à Jérusalem, ni de lui fournir des fonds, ni de l'administrer, elle envisagera un plan d'internationalisation allant presque jusqu'au partage proprement dit de la ville. Il appartient à la Commission de présenter à l'Assemblée un tel plan. Toutefois, elle ne doit pas soumettre un plan qui pourrait être combattu parce qu'irréalisable ou théorique; la seule manière d'éviter cette critique est de discuter la question de façon aussi approfondie que possible avec les deux parties, en vue de parvenir à un accord sur les points d'ordre pratique. L'élaboration d'un plan théorique serait la meilleure façon de ne pas arriver à l'internationalisation.

M. de BOISANGER reconnaît que le plan doit être réalisable, mais il ne pense pas que cela soit possible actuellement, et il ne voit pas l'utilité d'instituer d'autres contacts entre le Comité et le Gouvernement d'Israël. Il n'a pas l'impression que II. Ben Gurion soit disposé à accepter un plan proposé par la Commission. Il s'oppose catégoriquement à ce que la Commission puisse laisser supposer, d'une façon quelconque, qu'elle admet le refus flagrant du Gouvernement d'Israël d'accepter la résolution.

M. HALDERMAN fait remarquer que la position du Gouvernement d'Israël devant l'Assemblée doit nécessairement se fonder sur le plan proposé plutôt que sur la résolution elle-même. Il doit être possible de présenter un plan qui applique la résolution dans une

large mesure et que le Gouvernement d'Israël pourrait difficilement rejeter.

M. ETHRIDGE affirme qu'il ne saurait être question, pour la Commission, de donner l'impression, de quelque manière que ce soit, qu'elle accepte la déclaration de M. Ben Gurion; la position de la Commission à cet égard peut être précisée lors de conversations ultérieures. Il fait remarquer cependant que la protection des Lieux Saints est le but essentiel de tout plan d'internationalisation et il estime qu'il faut tenir compte des observations présentées à ce sujet par M. Ben Gurion, et qu'il importe de lui faire préciser ses idées. En tout état de cause, il demande à M. Halderman de voir M. Comay, afin d'éviter que la Commission soit accusée de ne pas s'intéresser à l'invitation du Gouvernement d'Israël de poursuivre les discussions.

M. de BOISANGER admet que la Commission doit connaître les idées de M. Ben Gurion en ce qui concerne les Lieux Saints. Il préférerait que le Comité ne prît pas contact avec M. Comay en tant que Comité et que le Représentant de la France ne le rencontrât pas, mais il n'a aucune objection à ce que M. Halderman maintienne, pour le moment, de façon officieuse, le contact entre le Comité et M. Comay.

<u>La Commission décide</u> que le Comité doit visiter la Galilée et qu'il doit prendre lui-même une décision au sujet de la date de son départ pour Lausanne.

### Garde chargée de la surveillance de Government House

Le PREMIER SECRETAIRE attire l'attention de la Commission sur le fait que la surveillance de Government House est assurée maintenant par une garde internationale et qu'il y aurait lieu d'adresser une lettre aux commandants militaires israëlien et arabe pour les remercier des services rendus par leurs gardes.

Répondant à une question posée par M. ETHRIDGE, le Premier Secrétaire déclare qu'un personnel réduit restera à Gouvernment House, après le départ de la Commission, afin d'éviter de donner l'impression que la Commission ne siège plus à Jérusalem. Il mentionne également le fait que le général Riley doit transférer très prochainement à Government House le siège de l'organisme chargé du contrôle de l'appli-cation de l'armistice.